



Wallonie - Bruxelles  
International.be

## Programme de bourses d'excellence IN WBI

### APPEL À CANDIDATURES

Bourses de courte durée (1 à 3 mois)

Bourses de longue durée (1 à 2 ans)

#### Présentation du programme

Dans un contexte de mobilité et de mondialisation accrues, ce programme de bourses a été mis sur pied par Wallonie-Bruxelles International (WBI).

En appui aux pôles de compétitivité déterminés par le [Plan Marshall 4.0](#) initié par la Wallonie, il permet l'accueil de chercheurs(/euses) issu(e)s de tous pays désirant effectuer un programme de type postdoctoral au sein d'établissements d'enseignement supérieur organisés ou subventionnés par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

#### ELEMENTS IMPORTANTS À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE REMPLIR LE DOSSIER DE CANDIDATURE

- Un maximum de trois tentatives de candidature sera autorisé pour chaque candidat(e) ;
- En cas de nouvelle introduction d'une candidature, il y a lieu de justifier les modifications apportées par rapport à la candidature précédente;
- En ce qui concerne les bourses de longue durée, chaque candidat pourra bénéficier au maximum d'une bourse (éventuellement assortie d'un renouvellement)
- Les dossiers incomplets, remis hors délai ou ne répondant pas aux critères de recevabilité seront jugés irrecevables.

Toute demande de renseignements et dépôt de la candidature doivent être adressées à :  
[bourses@wbi.be](mailto:bourses@wbi.be)

**Wallonie-Bruxelles International**

Services Bourses internationales, coordination Agents de liaison académique et culturelle (ALAC)  
Place Saintelette, 2 - 1080 Bruxelles (BE)

## 1. Profil

- Chercheurs(/euses) issu(e)s de tous pays et titulaire d'un diplôme de l'enseignement supérieur de docteur délivré par une institution étrangère désirant effectuer un programme de type postdoctoral au sein d'établissements d'enseignement supérieur organisés ou subventionnés par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Il est à noter qu'il vous est permis d'introduire un dossier même si vous êtes en cours de cycle et que le diplôme de doctorat n'est pas encore en votre possession. Il conviendra dans ce cas de faire parvenir une preuve de réussite au plus tard :

- pour les bourses de longue durée (séjour prévu entre septembre et août) : le 15 juillet;
- pour les bourses de courte durée :
  - séjour prévu entre février et mai : le 1er décembre ;
  - séjour prévu entre juin et septembre : le 1er avril ;
  - séjour prévu entre octobre et janvier : le 1er juillet.

## 2. Domaines

En vue d'appuyer les différents pôles de compétitivité du Plan Marshall 4.0, les domaines privilégiés sont les suivants :

- Transport et logistique ;
- Génie mécanique ;
- Sciences du vivant ;
- Agro-industrie ;
- Aéronautique-spatial ;
- Technologies environnementales.

Tout autre domaine sera pris en considération, qu'il s'agisse des sciences humaines, fondamentales ou appliquées.

### Que représentent les pôles de compétitivité pour la Wallonie ?

Les Pôles de compétitivité, qui regroupent des entreprises autour d'un domaine économique porteur (cfr supra), constituent un atout économique majeur pour le développement de la Wallonie, concrétisé par la création de synergies autour d'un projet économique innovant stimulé par les entreprises, les centres de formation ou de recherche-innovation. Si le thème des recherches s'apparente à l'un des domaines précités, WBI transmettra le dossier auprès des Pôles pour avis.

Nous vous invitons vivement à consulter le site [www.poles.be](http://www.poles.be) afin de prendre connaissance de l'activité de chaque pôle et de vérifier si votre projet de recherche pourrait s'apparenter à l'un d'entre eux.

## 3. Pays concernés

Tous pays.

## 4. Types de programme

- Bourses de **longue durée** (minimum 1 an, renouvelable 1 fois) de niveau postdoctoral ;



- Bourses de **courte durée** (1 à 3 mois, non renouvelable) de niveau postdoctoral.

## 5. Délais d'introduction des candidatures

- Pour les bourses de longue durée :

Au plus tard le **1<sup>er</sup> mars (UTC/GMT +1)** précédant l'année académique durant laquelle le séjour est souhaité (avec une arrivée au plus tard le 1<sup>er</sup> octobre).

- Pour les bourses de courte durée :

- pour les séjours prévus entre **février et mai** : au plus tard le **1<sup>er</sup> octobre (UTC/GMT +2)** précédant ;
- pour les séjours prévus entre **juin et septembre** : au plus tard le **1<sup>er</sup> février (UTC/GMT +1)** précédant ;
- pour les séjours prévus entre **octobre et janvier** (arrivée au plus tard le 1<sup>er</sup> novembre) : au plus tard le **1<sup>er</sup> mai (UTC/GMT +2)** précédant.

## 6. Introduction des candidatures

- Le formulaire doit être complété au format .doc et envoyé en un seul et unique fichier PDF (maximum 10 Mo) par courrier électronique à l'adresse [bourses@wbi.be](mailto:bourses@wbi.be)

## 7. Sélection

WBI opère la sélection des candidatures en collaboration avec l'ensemble des partenaires scientifiques, académiques et institutionnels concernés par le programme.

Le jury est composé de membres :

- du Fonds National de la Recherche Scientifique – F.R.S.-FNRS ;
- de la Direction générale opérationnelle «Economie, emploi et recherche» du Service public wallon (DG 06) ;
- de WBI.

Ceux-ci se basent, entre autres, sur les critères suivants pour établir leur sélection :

- Domaine se rapportant aux pôles de compétitivité du Plan Marshall 4.0 ;
- Lettres de recommandation annexées au formulaire ;
- Mentions académiques ;
- Intérêt du domaine de recherches pour nos universités, hautes écoles, centres de recherches ;
- Publications scientifiques ;
- La valeur ajoutée de la mobilité envisagée ;
- Parcours professionnel.

Ces critères permettent d'établir un classement en trois catégories A-B-C. Seules les candidatures ayant obtenu la cote A par au moins l'un des membres du jury seront sélectionnables. Il est à noter que des sous-catégories (A- et A+) sont créées dans la catégorie A.

En principe, la décision intervient au plus tard :

Pour les bourses de longue durée : le 15 juillet.

Pour les bourses de courte durée :

- pour les séjours prévus entre février et mai : au 1<sup>er</sup> janvier ;

- pour les séjours prévus entre juin et septembre : au 1<sup>er</sup> mai ;
- pour les séjours prévus entre octobre et janvier : au 1<sup>er</sup> septembre.

## 8. Modalités financières

- Montant mensuel : 2.120 euros couvrant les frais de subsistance, le logement, les ouvrages didactiques et les frais de déplacements à l'intérieur du pays ;
- Prise en charge par WBI des frais de voyage internationaux (un aller-retour pour la durée totale du programme) ;
- Prise en charge par WBI d'une assurance de type « soins de santé » pour les boursier(e)s non issu(e)s de l'Union européenne ;
- Prise en charge par WBI d'une assurance de type « assistance au rapatriement » (uniquement pour les bourses de longue durée).

## 9. Procédure de renouvellement (*uniquement pour les bourses de longue durée*)

La durée de financement maximale par WBI est fixée à 2 ans pour un post-doctorat soit un seul renouvellement possible.

Dans la mesure où aucune automaticité n'est établie, il incombera au (à la) lauréat(e) souhaitant renouveler son financement d'introduire chaque année pour le **1<sup>er</sup> mai** au plus tard, une demande de renouvellement (formulaire à solliciter auprès de votre gestionnaire) qui sera examinée par le jury.

## 10. Composition du dossier

Le formulaire de candidature et ses annexes doivent être dûment complétés et signés aux endroits requis.

- **Formulaire de candidature** ;
- **Annexe 1** : Déclaration de financements complémentaires (canevas en page 10);
- **Annexe 2** : Minimum 2 lettres de recommandation établies par le corps professoral d'une institution universitaire à même de juger la qualité scientifique de votre travail. Celles-ci doivent être renvoyées par courrier électronique directement à WBI et ne peuvent pas vous être communiquées (canevas en page 11) ;
- **Annexe 3** : Lettre d'invitation ou d'accord de l'université d'accueil et du promoteur encadrant la recherche. La mise en évidence du caractère gagnant-gagnant de la coopération sera évalué positivement (pas de canevas). Il est à noter que la recherche de l'université d'accueil est une démarche qui vous incombe et WBI n'intervient pas dans ce processus ;
- **Annexe 4** : Copie des diplômes (bachelier, master 120 crédits et doctorat).